

Résumé exécutif

Plan d'actions pour le financement de la transition écologique

Mai 2023



INSTITUT
DE LA FINANCE
DURABLE

PARIS EUROPLACE

Résumé exécutif

Le présent rapport s'inscrit dans la lignée des recommandations du rapport Perrier de mars 2022, en réponse à la mission confiée en 2021 par le Ministre de l'Economie relative à la mobilisation du secteur financier au service de la décarbonation de l'économie.

Yves Perrier y indiquait la marche à suivre : « *la réussite de la transition climatique dépendra de l'alignement des entreprises, du système financier et de l'Etat. La transition est une œuvre de longue haleine, qui intègre un objectif carbone à des enjeux de politique industrielle, de politique sociale et de souveraineté. Pour la mener à bien, il semble indispensable de rentrer dans une logique de co-construction et de co-pilotage.* » C'est dans cette approche que l'Institut de la Finance Durable (IFD) a été créé au sein de Paris Europlace. Son objectif est de coordonner l'action des acteurs de l'écosystème (institutions financières, industriels, cabinets de conseil, agences de notation, think-tanks, fédérations et associations professionnelles mais aussi pouvoirs publics) au service de la transformation de l'économie.

En novembre 2022, le Ministre de l'Economie et des Finances confiait une nouvelle mission au président de l'Institut de la Finance Durable : proposer un plan d'action pour le financement de la transition écologique et établir le Comité de Financement de la Transition Ecologique (CFTE). Cette instance politique de place et d'orientation stratégique visera à aligner les moyens et instruments financiers du secteur privé avec les stratégies de décarbonation définies par filière.

Un groupe de travail multi-parties prenantes (économistes, banques, assurances, sociétés de gestion, fédérations professionnelles et pouvoirs publics)¹ a été établi pour mener à bien une première réflexion sur le financement de la transition écologique, sous le copilotage de la Direction Générale du Trésor et des équipes de l'IFD. Ces propositions ont ainsi été débattues avec les principales fédérations professionnelles du secteur financier notamment la Fédération Bancaire Française, France Assureurs, l'Association Française de la Gestion Financière et France Invest. A noter, le rapport se concentre essentiellement sur la transition énergétique et la décarbonation et ne recouvrent donc pas l'intégralité des sujets de transition écologique.

Conformément à la lettre de mission, le présent rapport vise ainsi à définir un plan d'action pour le financement de la transition écologique à partir d'une analyse des besoins d'investissement. Il a ainsi pour objectif d'accompagner la mission du CFTE en partageant un diagnostic commun des besoins d'investissements supplémentaires à réaliser dans les secteurs les plus émetteurs, à la fois pour les entreprises et pour les particuliers, et en proposant des modalités de financement pour y répondre. Ce rapport est donc une première étape dans l'élaboration d'une véritable stratégie collective pour que la Place de Paris soit à la hauteur des enjeux et un exemple à l'international.

¹ Composition du groupe de travail en annexe

I. Les investissements pour assurer la transition écologique en France sont estimés entre 30 à 65 milliards d'euros annuels supplémentaires nécessaires d'ici 2030

*En s'appuyant sur les chiffrages macro-économiques existants (Rexecode, I4CE, ADEME)²³⁴ et des estimations de la direction générale du Trésor, les investissements nécessaires supplémentaires pour atteindre les objectifs climatiques sont estimés à **30 à 65 milliards d'euros par an d'ici à 2030 par rapport à 2021 dans le cadre de l'atteinte des objectifs de la SNBC-2**. Ces investissements supplémentaires représentent les besoins nécessaires aux six secteurs clés de l'économie à décarboner, identifiés dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (bâtiments, transports, énergie, industrie, agriculture/forêts et déchets). A titre de comparaison, le récent rapport⁵ de J. Pisani-Ferry et S. Mahfouz estime à 101 Mds€/an⁶ d'ici 2030 le besoin d'investissements « verts » supplémentaires pour la transition sur la base des projections de la future SNBC-3⁷.*

Les besoins d'investissements sont étudiés dans ce rapport en formation brute de capital fixe (ils ne comprennent pas les dépenses liées au capital immatériel comme la R&D ni la consommation courante). Il s'agit d'estimations de besoins supplémentaires, en comparaison à un scénario tendanciel répétant chaque année les investissements constatés ou projetant la tendance d'émissions passées.

Le coût de ces investissements reposerait principalement sur les entreprises et les acteurs publics (environ +20 à +40 milliards d'euros par an, soit environ les deux tiers des investissements totaux). Pour ce qui est des ménages, ils doivent être accompagnés dans un effort d'investissement important (environ +10 à +25 milliards d'euros par an, soit environ le tiers restant du total), principalement pour la rénovation carbone des logements et le passage aux mobilités bas-carbone⁸.

² I4CE, 2022, [Panorama des investissements climat – Édition 2022](#)

³ Rexecode, 2022, [Document de travail n°83 – Les enjeux économiques de la décarbonation de la France. Une évaluation des investissements nécessaires](#)

⁴ ADEME, mars 2022, Transition(s) 2050 – Choisir maintenant. Agir pour le climat. Feuilleton Les effets macroéconomiques.

⁵ https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/289488_1.pdf

⁶ Ces chiffres correspondent à 66 Md€/an d'investissements supplémentaires nets pour la transition, une fois consolidés de la baisse des investissements « bruns » (comme ceux dans les véhicules thermiques).

⁷ Pour mémoire, la SNBC-3 (encore en discussion) vise à aligner les efforts français de réduction d'émission sur le nouvel objectif européen de -55% en 2030 par rapport à 1990 (Fit for 55 package), quand la SNBC-2 avait été calibrée sur le précédent objectif européen de -40%. Dans une précédente [note](#) de France stratégie, J. Pisani-Ferry et S. Mahfouz estimaient les besoins d'investissements nets supplémentaires liés à la transition à 70 Mds€ annuel en 2030 dans le cadre des objectifs de la SNBC-2.

⁸ Les chiffres de +10 à +25 Md€/an pour les ménages sont estimés à partir des fourchettes des coûts de la rénovation thermique du résidentiel et du passage aux mobilités bas-carbone qui constituent les deux piliers des investissements de la transition à réaliser par les ménages. La rénovation carbone du résidentiel représente +5 à +20 Md€/an d'investissements, ce à quoi il faut retrancher la rénovation du parc social compris dans le chiffrage (source : I4CE ; DG Trésor). Pour ce qui est du remplacement des véhicules bas-carbone des particuliers, il est estimé entre +5 à +15 Md€/an, ce à quoi il faut retrancher la part de véhicules professionnels compris dans le chiffrage (source : I4CE ; DG Trésor).

Secteur	Besoins d'investissements supplémentaires moyens par rapport à 2021, pour l'atteinte des objectifs SNBC-2 en 2030	Principaux postes et acteurs concernés
Bâtiments	+10 à +20 Md€/an, +40 Md€/an dans un scénario volontariste : - Économies sur la facture énergétique pouvant atteindre 7 Md€/an (Trésor) - Réorientation potentielle au dépens de la construction neuve (I4CE 2022)	Rénovation : +10 à +20 Md€/an Ménages propriétaires, bailleurs sociaux, tertiaire privé et public
Transports routiers & ferroviaires	+10 à +20 Md€/an : - Réorientation des achats vers les véhicules thermiques, avec surcoût - Incertitudes techno. sur véhicules lourds; aviation et maritime non documentés - Economies sur la facture énergétique jusqu'à 7 Md€/an (Trésor)	Véhicules particuliers : +5 à +15 Md€/an Tous acteurs concernés
Énergie	+3 à +16 Md€/an : Forte augmentation possible à l'horizon 2050 pour absorber l'électrification des usages	ENR, système électrique État, collectivités et énergéticiens
Industrie	+2 à +3 Md€/an : 6,9 Md€ financés via France Relance et France 2030. La SNBC-3 devrait rehausser ces besoins.	Efficacité énergétique, électrification, changement des procédés, CCS Principaux grands sites émetteurs
Agriculture et forêts	+2,5 Md€/an min. (+1 Md€/an pour les forêts et +1,5 Md€/an pour l'agriculture) : jusque +5 Md€/an pour 2050 avec changements de pratique et la formation	Utilisation, élevages, reforestation Exploitants et propriétaires forestiers
Déchets	+ 1 Md€/an : Peu d'estimations disponibles	Collecte et valorisation Collectivités locales

Figure 1 - Tableau synthétique des besoins de financement additionnels dans la transition écologique en France

Ces investissements se répartissent comme suit entre les six secteurs économiques :

- **Dans le secteur du bâtiment**, les besoins d'investissements supplémentaires moyens sont estimés à **+10 à +20 milliards d'euros par an** d'ici 2030 (voire **+ 40 milliards d'euros** dans un scénario volontariste de sortie intégrale des passoires thermiques d'ici à 2030). Le principal besoin est la rénovation carbone des bâtiments, incluant le changement des vecteurs énergétiques de chauffage. Les principaux acteurs concernés sont les ménages (le secteur résidentiel concentre 64 % des émissions contre 36 % pour le tertiaire et les bâtiments publics).
- **Dans le secteur des transports**, les besoins d'investissements supplémentaires moyens sont estimés dans une fourchette de **+10 à +20 milliards d'euros par an** (avant le rehaussement dans la SNBC-3). Les principaux besoins sont liés aux infrastructures de transport et de recharge ainsi qu'à l'achat de véhicules bas carbone pour les particuliers⁹. A noter que par rapport à l'achat d'un véhicule thermique, le surcoût du véhicule bas-carbone serait diminué.
- **Dans le secteur de l'énergie**, les besoins d'investissements supplémentaires sont estimés de **+3 à +16 milliards d'euros** par an du fait de la forte augmentation attendue de l'électrification des usages. Cet écart de fourchette s'explique par l'incertitude relative aux choix politiques et industriels pour ce secteur. Les principaux besoins concernent la hausse de la production d'électricité et sa décarbonation (comprenant les nouveaux programmes nucléaires déjà annoncés), ainsi que les réseaux électriques (transport, distribution et flexibilité). Cette décarbonation est stratégique pour celle de l'ensemble de l'économie étant donné qu'elle conditionne aussi la décarbonation de l'industrie, des transports et même du bâtiment (notamment concernant dans les nouveaux vecteurs énergétiques de chauffage).
- **Dans le secteur industriel**, les besoins d'investissements supplémentaires moyens sont estimés à **+2 à +3 milliards d'euros par an** (pour les objectifs SNBC-2). Les principaux besoins sont l'efficacité énergétique, l'électrification, le changement des procédés et la capture et le stockage de CO₂. Ces chiffres qui peuvent paraître faibles s'expliquent par une décarbonation résultant en grande partie de celle de l'énergie disponible, mais aussi par des investissements déjà très importants du secteur, aidés par les plans publics récents (France Relance et France 2030). Il est par ailleurs difficile de distinguer ce qui relève de l'investissement « courant » dans l'appareil industriel des investissements dits « de transition ». La SNBC-3 et une politique industrielle volontariste devraient sensiblement augmenter les besoins d'investissement dans le secteur.
- **Dans l'agriculture**, les besoins d'investissements supplémentaires moyens sont estimés à **+1,5 milliards d'euros par an (jusqu'à + 5 milliards d'euros par an pour 2050)** en incluant les changements de pratiques et la formation agricole). Avec le **secteur forestier**, il faut ajouter **+1 milliard d'euros par an**. Les principaux besoins sont la décarbonation des engins motorisés, la réduction des utilisations d'intrants et des émissions des élevages, le renforcement des puits naturels de carbone ainsi que

⁹ N.B. Les investissements dans l'aviation et le maritime ne sont pas couverts par les études récentes.

l'adaptation des forêts au changement climatique et l'usage du bois dans la construction.

- **Dans le secteur des déchets**, les besoins d'investissements supplémentaires moyens sont estimés à **+1 milliard d'euros par an**. Les principaux besoins sont la réduction, la collecte et la valorisation des déchets.

Les besoins d'investissements présentés ici doivent être considérés comme la fourchette basse des investissements à réaliser dans les années à venir. Ces chiffrages sont en effet nécessairement sous-estimés, en premier lieu parce qu'ils reposent sur les objectifs de la SNBC-2 et ne prennent pas encore en compte les objectifs climatiques réhaussés de la SNBC-3 en cours d'élaboration. Celle-ci aura pour conséquence une réévaluation sensiblement à la hausse des investissements nécessaires.

En second lieu, ces estimations s'appuient sur des scénarios et hypothèses macro-économiques soumis à beaucoup d'incertitudes concernant le déclenchement des décisions d'investissement et leurs montants. Ceux-ci sont dépendants de l'évolution des marchés, du coût des matières premières mais aussi des incertitudes d'estimations inhérentes aux prix des technologies encore peu matures. Ils peuvent varier selon les choix politiques, en particulier les politiques industrielles et de décarbonation ainsi que de leur degré de volontarisme.

En troisième lieu, en l'absence de données disponibles, ces estimations ne couvrent pas les besoins liés à l'adaptation au changement climatique, qui impliquera de manière certaine des investissements supplémentaires.

II. L'épargne conséquente des Français est compatible avec les besoins de financement et pourrait être mieux mobilisée en faveur de la transition écologique

Le paysage de l'épargne financière en France est quasiment inchangé depuis près de 40 ans. Il était notamment bâti autour des objectifs d'accession à la propriété immobilière et d'épargne de précaution, dans un pays où la préparation de la retraite est marquée par l'hégémonie des systèmes obligatoires en répartition. Il s'agit aujourd'hui d'en redéfinir les modalités pour l'adapter aux enjeux de notre époque et réorienter massivement à la fois les flux et les stocks vers le financement de la transition écologique.

Le stock d'épargne des Français est particulièrement important

S'appuyant sur un taux d'épargne parmi les plus élevés des pays développés (14 % du revenu disponible par an en moyenne sur les dix dernières années), **l'épargne financière des ménages est un ensemble dynamique et résilient de près de 6 000 milliards d'euros (au T3 2022)**. Cette épargne est notamment investie dans l'assurance-vie (32 % soit ~1 900 milliards d'euros, dont 77 % en fonds euros et 23 % en unités de compte (UC) à fin 2021) et l'épargne réglementée (15 % soit ~860 milliards d'euros, dont 39 % de livret A, 35 % de PEL et 15 % de LDDS), traduisant la préférence des Français pour la liquidité, leur aversion au risque et leurs attentes en termes de rendement. Les Français conservent également une large part de leur épargne sous forme de comptes courants et de dépôts à vue (14 % soit ~810 milliards d'euros) ainsi que de comptes à terme et de livrets ordinaires (6% soit ~340 milliards d'euros). Enfin, 20% (soit ~1140 milliards d'euros) de l'épargne financière est en actions non-

cotées¹⁰ (principalement les actifs productifs des indépendants) et 8% (soit ~455 milliards d'euros) en actions cotées.

Il faut néanmoins distinguer les types d'épargne en fonction de leur capacité à être mobilisés pour le financement de la transition écologique. **L'épargne longue, et potentiellement mobilisable pour la transition énergétique et écologique (TEE), représente près de 3200 milliards d'euros si l'on comprend l'assurance-vie, l'épargne réglementée, et l'actionnariat en actifs cotés.** Ils représentent plus de la moitié de l'épargne des Français (55,7%). La petite moitié restante semble plus difficilement mobilisable (principalement les dépôts à vue et les actions non-cotées), si ce n'est grâce aux fonds de capital-investissement, dette privée et infrastructure.

Placements financiers	Encours (en Md€, au T3 2022)	Part de l'encours (en %)
Principaux placements financiers	5 691,6	100
Produits d'épargne longue	3 167,1	55,7
Assurance-vie et épargne retraite	1 876,7	32,9
Dont en euros	1 436,0	25,2
Dont en UC	440,7	7,7
Epargne réglementée	862,3	15,2
Actions cotées	299,7	5,3
Actions détenues indirectement (OPC)	128,4	2,3
Numéraire, dépôts à vue et assimilés	1 299,2	22,8
Numéraire et dépôts à vue	817,7	14,4
Autres dépôts bancaires rémunérés (livrets, comptes à terme)	344,5	6,1
Titres de créance détenus indirectement (OPC)	96,7	1,7
Titres de créance détenus directement	36,1	0,6
OPC monétaires	4,2	0,1
Actions non cotées et autres produits	1 225,3	21,5
Actions non cotées et autres participations	1 143,4	20,1
Autres (dont immobiliers et non-résidents)	81,9	1,4

Figure 2 - Synthèse de l'épargne financière (source : Banque de France, IFD)

Ces montants d'épargne sont conséquents et témoignent de la capacité de l'économie française à financer par elle-même les investissements nécessaires à la transition écologique.

La collecte nette annuelle est de plus de 110 Mds € et en croissance depuis la crise du Covid

L'épargne financière des ménages français est en croissance, avec un taux fin 2022 (6,9%) supérieur de 2 points à son niveau pré-Covid (4,9% fin 2019). Elle a crû de près de 5 % par an sur les dernières années, bénéficiant tant d'un effet marché positif que d'une collecte nette excédentaire (112 milliards d'euros par an en moyenne sur les dix dernières années). On note une hausse importante dans le contexte de la pandémie avec une collecte nette d'épargne privée de 198,6 milliards d'euros en 2020, 161,5 milliards d'euros en 2021 et 155,5 milliards d'euros en 2022. A titre indicatif, la Banque de France estime à 40,3 milliards d'euros la collecte nette en 2022 dans l'épargne réglementée et 39,1 milliards d'euros

¹⁰ Les actions non-cotées constituent une part importante de l'encours d'épargne mais qui ne sera pas considérée dans la suite des travaux, au regard de sa faible liquidité et de la faible capacité à la mobiliser (e.g., parts des fondateurs, parts de création d'entreprise, etc.).

en produits d'assurance-vie en UC (contre une décollecte des produits d'assurance-vie en euros de 10 milliards d'euros sur la période). Cette forte collecte nette au global témoigne d'une capacité de l'économie française à financer les investissements dans la transition écologique sur les décennies à venir.

Le contexte actuel de marché risque de modifier la structure de l'épargne

Le contexte actuel de marché (hausse des taux, inflation, forte baisse des marchés actions et obligataires en 2022, incertitude sur l'environnement macroéconomique, etc.) aura certainement un effet ambivalent sur les comportements d'épargne des Français. D'un côté, le taux d'épargne pourrait augmenter avec le phénomène croissant d'épargne de précaution et réglementée dans un contexte de crise. D'un autre côté, le contexte inflationniste peut venir amputer la capacité d'épargne des ménages.

L'évolution actuelle est en tout cas de nature à affecter la structure de l'épargne existante. Dans un contexte d'incertitude, les ménages sont en recherche de produits liquides, ce qui devrait jouer en la faveur de l'épargne réglementée et notamment du livret A et du LDDS, qui enregistrent d'ailleurs une hausse de leur collecte avec la hausse de la rémunération nominale des produits début 2023. Pour d'autres produits comme l'assurance-vie, on peut anticiper une moindre dynamique.

Par ailleurs, l'évolution de la structure de l'épargne des Français répond aussi à des enjeux de plus long terme, avec un essor relatif des produits d'épargne-retraite (PER individuels, collectifs et obligatoires) et de l'investissement responsable (renforcement progressif du poids des investissements ESG / ISR dans les stratégies d'investissement, mécanisme de labellisation des fonds, orientation des encours, réglementations sur la transparence, la durabilité, etc.).

L'épargne existante ne finance aujourd'hui que marginalement la transition écologique

L'épargne des Français finance essentiellement la dette, le logement, les entreprises (dont TPE et PME), des actions de manière secondaire mais très peu de produits identifiés « verts » ou en transition. Le paysage réglementaire de l'épargne financière en France est quasiment inchangé depuis près de 40 ans. Il était notamment bâti autour des objectifs d'accession à la propriété immobilière et d'épargne de précaution et de transmission, dans un pays où la préparation de la retraite est marquée par le choix collectif des systèmes obligatoires en répartition. Il s'agit aujourd'hui d'en redéfinir les modalités pour l'adapter aux enjeux de notre époque.

En lien avec la lutte contre le réchauffement climatique et l'essor de la finance verte, il existe des initiatives pour créer des **produits d'épargne dits « verts », mais cette allocation demeure marginale au regard des besoins potentiels.** Au cas particulier des principaux produits d'épargne :

- **Les principaux produits de l'épargne réglementée mobilisés au service de la transition sont les produits en partie affectés au Fonds d'Epargne** (Livret A et LDDS principalement). Cela représente environ 500 milliards d'euros, dont 60 % sont centralisés au Fonds d'Epargne géré par la Caisse des dépôts. Les 40 % restants sont conservés par les banques collectrices. Les flux centralisés et une partie des encours sont partiellement investis au service de la transition (e.g., rénovation énergétique des bâtiments, construction de bâtiments selon les nouvelles normes écologiques, prêts verts, actifs financiers verts, etc.). Pour la partie non-centralisée, les banques collectrices ont

l'obligation d'investir un minimum de 10 % des fonds au service de la transition énergétique et écologique (TEE), objectif qu'elles remplissent déjà très largement.

- **L'assurance-vie oriente progressivement une partie des flux et des encours vers le financement de la TEE, mais qui reste minime.** Néanmoins, les possibilités d'orientation sur les produits « verts » doivent prendre en compte certaines contraintes (e.g., règles de solvabilité pour les investissements des fonds euros, devoir de conseil à destination des épargnants, etc.).

Ainsi, la part consacrée au financement de la transition écologique est encore marginale en cohérence néanmoins avec la réalité des projets identifiables de transition écologique émanant des acteurs privés et publics. Il s'agit aujourd'hui d'en redéfinir les modalités pour l'adapter aux enjeux de notre époque et réorienter les flux et les stocks vers le financement de la transition écologique.

Il existe une multitude d'initiatives pour favoriser le financement de la TEE mais elles demeurent éparées

L'état des lieux des ressources mobilisables en faveur de la transition écologique doit aussi être fait au regard des outils déjà existants en France, tant à destination des particuliers que des entreprises. Il s'agit de mettre en perspective les moyens financiers avec les instruments financiers publics et privés existants aujourd'hui en faveur de la TEE et de leur pertinence au regard des besoins réels des acteurs privés et publics via leurs projets concrets, au-delà des besoins estimés, afin d'identifier les limites et ainsi les leviers d'action.

On constate ces dernières années un développement des initiatives françaises et européennes à usage des particuliers et des entreprises pour favoriser le financement de la TEE.

Pour les particuliers, une multitude de dispositifs spécifiques existent pour favoriser notamment la rénovation thermique des logements et l'achat de véhicules propres dont le principal est l'Eco prêt à taux zéro. L'Etat propose aussi des subventions, MaPrimeRénov' pour les rénovations thermiques, et la prime à la conversion pour l'achat de véhicules propres. Même si ces dispositifs commencent à gagner en popularité, ils ne permettent pas encore en l'état et à eux seuls d'inciter suffisamment de ménages à la rénovation thermique et à la conversion de véhicules pour atteindre les objectifs nationaux en la matière. Ces dispositifs financiers viennent en complément de l'épargne mobilisable par les ménages et des solutions classiques de financement bancaires largement accessibles et compétitives comme les crédits immobiliers et les crédits à la consommation. L'un des freins est notamment la complexité des démarches, de la définition du projet, du choix des professionnels mais aussi l'incertitude concernant la rentabilité de ces investissements.

Les entreprises bénéficient d'un éventail d'outils variés pour financer un investissement ou une dépense favorable à la transition écologique. Il existe aussi, en amont des instruments financiers, des outils d'accompagnement pour engager une démarche de transition écologique (outils de diagnostic des CCI, ADEME, Bpi France...). Bpi France accompagne notamment dans les investissements dans la R&D ou dans les premiers investissements industriels. Pour financer un projet de transition écologique, les principaux outils spécifiques des entreprises, au-delà des solutions classiques de financement bancaires, sont les obligations vertes et responsables, ainsi que les prêts verts. Il existe également des dispositifs d'aide publics semblables à ceux destinés aux particuliers (CEE, aide à la mobilité propre...).

L'Union Européenne a elle aussi développé des outils de financement pour les entreprises pour décarboner l'économie. Ces différents programmes d'investissement comprennent souvent une poche verte y compris dans ces outils de relance de l'économie (Facilité pour la reprise et la résilience, InvestEU, REPowerEU, Innovation Fund,...). Aussi, la Banque européenne d'investissement (BEI) est l'un des principaux bailleurs de fonds au monde pour l'action en faveur du climat.

Ainsi, on observe une multiplication - voire même pourrait-on parler d'un éclatement - des initiatives et des instruments de financement à disposition des entreprises et particuliers, qu'il s'agisse de dispositifs d'aide publique ou de financement privé, pour soutenir les projets de transition écologique. Cette diversité d'outils, ce large accès au crédit depuis de nombreuses années pour financer tout projet solvable y compris vert ou de transition, ne semble pas pour autant permettre à lui seul une mobilisation suffisante, à ce stade, des acteurs privés et publics pour qu'ils lancent les projets utiles et capable d'être financés par les ressources existantes.

Au-delà du manque de projets, les difficultés éventuelles tenant au financement de ces projets peuvent alors être divers : des dispositifs financiers manquants pour couvrir le niveau de risque inhérents à la réalisation de certains projets très innovants, des modalités d'application inadaptées aux enjeux actuels, un manque de visibilité des dispositifs, une complexité administrative pour obtenir des aides de trop faibles envergures, etc.

Il s'agit néanmoins de capitaliser sur ces expériences à tous les niveaux pour à la fois réaliser un choc de simplification et une massification des dispositifs les plus performants pour que cet écosystème contribue plus encore au passage à l'acte des acteurs afin d'atteindre enfin les objectifs climatiques.

III. Plan d'action pour financer la transition écologique : les recommandations de l'IFD

Les investissements à réaliser sont compatibles avec les ressources disponibles. La question centrale est de créer les conditions économiques pour que ces investissements soient déclenchés et que l'épargne financière soit fléchée vers ces projets. En absence de valeur d'usage de ces investissements, la question se pose de la répartition du coût entre les particuliers, les entreprises et l'Etat. L'Institut de la Finance Durable propose ici une feuille de route pour réussir à la fois la décarbonation de l'économie et la réindustrialisation du pays.

La lutte contre le changement climatique et la réindustrialisation du territoire national sont aujourd'hui des priorités dont la réussite requiert des investissements considérables tant en recherche et développement qu'en transformation des processus industriels et dans de nouvelles infrastructures pour les secteurs clés de l'économie. L'économie française dispose des moyens pour réaliser ces investissements, notamment grâce à l'épargne des ménages, qui n'a jamais été aussi abondante. La problématique majeure à laquelle nous avons voulu apporter des réponses dans ce rapport, au-delà de la recherche de ressources financières, est celle de l'équilibre de la rentabilité économique des projets d'investissement. En effet dans le contexte actuel, le déficit se situe moins au niveau des ressources à mobiliser, que des projets eux-mêmes. Un des enjeux majeurs de la transition écologique pour la France consiste à inciter les acteurs clé de cette TEE (entreprises, ménages, acteurs publics) à initier les projets.

La transition ayant une faible valeur d'usage (les externalités négatives étant très peu répercutées sur les agents économiques), il s'agit de répartir son coût pour créer les conditions d'un marché de la transition qui soit pérenne et établir les nouveaux équilibres économiques nécessaires. Compte tenu des contraintes de financement de l'Etat, il s'agit de répartir le coût entre les particuliers, les entreprises et l'Etat tout en faisant en sorte que les solutions retenues ne contribuent pas à la dégradation des conditions financières de celui-ci. Réussir la transition écologique, c'est avant tout permettre l'émergence de *business cases* solides, à l'intersection d'un cadre légal propice, d'infrastructures de qualité, d'une coordination publique et de l'initiative privée.

De manière générale, cette réorientation de l'épargne financière des Français vers le financement de la transition écologique devra prendre en compte leurs préférences en termes d'arbitrages rendement-risque-liquidité. Le succès des solutions mises en œuvre reposera ainsi en partie sur la compétitivité financière des investissements verts, avec prise en compte de la fiscalité, des autres mesures de soutien public et des impacts environnementaux effectifs des investissements.

La transition écologique comme nouvel enjeu de compétition internationale

Si l'Europe est pionnière dans la transition écologique, les continents asiatique et américain sont eux aussi entrés dans une forte dynamique. En 2022, la Chine a attiré 546 milliards de dollars d'investissements dans la transition énergétique¹¹. Elle est par ailleurs la locomotive mondiale de la fabrication de technologies propres, produisant 96% des panneaux solaires, 83% des pales d'éoliennes offshore et les trois quarts des batteries du monde¹². De leur côté, les Etats-Unis ont promulgué l'« Inflation Reduction Act » (IRA), l'une des lois les plus importantes depuis des décennies en faveur d'une politique industrielle conçue pour relancer l'économie américaine, réorganiser les chaînes d'approvisionnement et décarboner son économie. Si ces programmes ambitieux sont une chance pour la planète, ils révèlent que la transition écologique est maintenant devenue un enjeu de compétition internationale.

En réponse à l'Inflation Reduction Act américain, la Commission européenne a publié sa proposition de règlement, le « Net Zero Industry Act ». En parallèle, une proposition de législation européenne de réforme de l'organisation du marché de l'électricité¹³ et du marché des matières premières critiques¹⁴ a aussi été présentée. L'ensemble vise à clarifier le cadre légal de la transition énergétique de l'UE ainsi qu'à réduire sa dépendance à l'égard d'importations fortement concentrées sur quelques pays. Brique nécessaire pour finaliser le cadre du Green Deal européen, ce dispositif pourrait s'avérer insuffisant face à l'IRA et son plan de subventions massives, qui risquent d'affecter le développement d'une industrie verte européenne. Si la réponse doit être en partie d'ordre réglementaire, l'UE doit aussi se doter d'outils financiers permettant de sécuriser les investissements nécessaires dans la décarbonation de son économie et dans sa souveraineté industrielle.

¹¹ « Global Low-Carbon Energy Technology Investment Surges Past \$1 Trillion for the First Time », 26 janvier 2023, BloombergNEF:

¹² AIE

¹³ [Législation européenne de réforme de l'organisation du marché de l'électricité](#)

¹⁴ [Législation européenne de réforme de l'organisation du marché des matières premières critiques](#)

Renforcer l'attractivité de la France et répondre aux objectifs climatiques

Pour renforcer l'attractivité de la France et répondre à son ambition climatique, le gouvernement a préparé un projet de loi sur l'industrie verte avec notamment deux objectifs : faire de la France la championne des technologies propres et accompagner les industries dans la décarbonation, pour ainsi assurer une souveraineté industrielle et énergétique.

Réussir la décarbonation de l'économie et la réindustrialisation du territoire national, c'est réussir à articuler notamment deux exigences conjointes :

- mobiliser des financements, en particulier l'épargne financière, à la fois en dette et en *equity*, en faveur des investissements nécessaires. Il s'agit que l'épargne soit adossée à des investissements employés pour la transition écologique ;
- trouver l'équilibre économique des projets de la transition écologique pour déclencher les décisions d'investissement et les rendre pérennes dans le temps. Les pouvoirs publics doivent être les garants de la création d'un marché de la transition écologique grâce aux quatre outils à sa disposition (les subventions, le coût de financement, les garanties publiques et les crédits d'impôts).

Pour réussir ce défi, la logique retenue est celle de verdir la totalité de l'épargne longue en transformant l'ensemble de l'architecture de l'épargne financière telle qu'elle est conçue aujourd'hui. Ces solutions visent la simplicité et la clarté. L'Institut de la Finance Durable a ainsi concentré ses propositions sur trois leviers d'action :

- 1) Définir précisément les projets vers lesquels il faut mobiliser les ressources ;
- 2) Favoriser la rentabilité économique de la transition écologique pour les porteurs de projets, les investisseurs et les particuliers ;
- 3) Mobiliser les ressources financières vers les projets de transition écologique.

I. Définir précisément l'emploi des ressources mobilisées et les projets à financer

Il s'agit de définir précisément dans quel but mobiliser des financements. Dans un premier temps, il faut donc lister clairement les types de projets et d'entreprises qui participent à la transition écologique, avec des critères d'éligibilité à définir précisément. Le financement de projets est par nature plus facile à identifier et une liste précise d'activités permettra facilement d'identifier les financements et investissements qui y contribuent. Cependant, dans le cas du financement de la dette d'entreprise (prêts ou investissements), l'orientation des financements est par nature non traçable. Il conviendra donc de définir précisément les critères permettant de qualifier de « financement de la transition » pour les entreprises qui en bénéficient.

Proposition 1a : Définir précisément une liste d'activités et projets prioritaires à financer relevant de la transition écologique, qui pourraient bénéficier d'un label « projet de la transition écologique »

En premier lieu, il semble aujourd'hui nécessaire de définir une liste précise des activités et projets prioritaires et éligibles pour clarifier l'allocation de l'épargne financière et les contraintes d'emploi pour mieux identifier ce qui relève de la transition écologique.

Il ne s'agit en aucun cas de construire une Taxonomie parallèle mais **de définir la liste des activités de transition identifiées comme prioritaires dans le cadre d'une stratégie industrielle « verte » pour le pays.**

Dans ce cadre, des zones d'investissement prioritaires pourraient également être définies pour intégrer l'objectif de soutien aux territoires les plus affectés par la désindustrialisation. La définition des projets « verts » devrait prendre en compte d'une part leur contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'autre part les objectifs de réindustrialisation du pays dans les secteurs définis comme prioritaires.

Cette liste devra faire consensus au sein des acteurs publics et privés et ferait l'objet d'une révision régulière pour tenir compte des évolutions scientifiques et technologiques. Elle serait ainsi à construire avec les entreprises industrielles et les acteurs publics, appuyée sur des analyses scientifiques. Ces travaux pourraient potentiellement être menés au sein de l'IFD, qui rendra compte de ses travaux au Comité de Financement de la Transition Ecologique.

Proposition 1b : Définir les conditions à respecter par les entreprises pour considérer que les financements et investissements qui lui sont alloués relèvent de la transition

Le financement de la transition consiste à accompagner la transformation des modèles d'affaires ou modes de production des entreprises les plus carbonées. Au-delà du financement de projets, d'actifs ou d'activités dédiées, il est donc également crucial de définir un cadre pour permettre aux acteurs financiers d'évaluer si les investissements ou prêts « corporate », qui ne seraient pas fléchés vers un projet particulier, relèvent de la transition. Il serait ainsi souhaitable de définir, pour les activités considérées comme les plus émettrices de gaz à effet de serre, des critères précis permettant d'évaluer si une entreprise active dans l'un de ces secteurs est bien en transition.

Proposition n°2 : Créer un label « Transition écologique » pour les produits financiers

Afin de favoriser une meilleure identification et un meilleur suivi des financements de la transition et de la décarbonation de notre économie, il serait souhaitable de créer un « label Transition écologique » conçu comme une classification de la finance de transition et non seulement comme un label de produit d'épargne. Cette proposition ne pourrait bien entendu être travaillée qu'après avoir défini les critères de transition des sous-jacents (cf. propositions 1a et 1b). Un tel label aurait aussi une application pour les épargnants, même si ce n'est pas sa vocation première. Par conséquent, son articulation avec les labels existants devra être attentivement étudiée. Ces travaux devraient idéalement être portés au niveau européen.

II. Favoriser la rentabilité économique de la transition écologique pour les porteurs de projets, les investisseurs et les particuliers

Les acteurs financiers font le constat d'un manque de projets dans la transition énergétique et écologique. Pour les accélérer, deux voies doivent être poursuivies : i) la création d'un

environnement favorable à l'attractivité de l'investissement en France ; ii) le développement de conditions favorables à la rentabilité économique des projets de transition.

Permettre aux entreprises d'investir dans la transition écologique suppose en effet, avant tout, un écosystème global favorable à l'attractivité de l'investissement en France au travers de plusieurs volets stratégiques dont le développement et la consolidation d'un réseau d'infrastructures à la hauteur des enjeux de la transition écologique ; un système éducatif mettant la transition écologique comme l'une des compétences centrales à acquérir ; et un accès à de l'énergie bon marché pour garantir la pérennité des investissements industriels notamment dans la transition énergétique. Ces conditions sont essentielles pour garantir un environnement propice et incitatif aux investissements en faveur de la transition énergétique et écologique. Elles échappent cependant partiellement à la mission de l'IFD et demande un volontarisme politique important.

Il s'agit ensuite de créer les conditions d'un marché de la transition qui soit pérenne et de trouver les nouveaux équilibres économiques nécessaires. Deux des enjeux clés dans l'arbitrage des investissements sont la rentabilité et le risque. Que ce soit pour le particulier, l'entreprise ou l'investisseur, les projets liés à la transition ne réunissent souvent pas à ce jour les conditions de rentabilité et de risque suffisamment robustes pour inciter à l'action. A titre d'exemple, l'un des freins à la rénovation thermique des logements, au-delà de sa dimension opérationnelle, était le faible intérêt économique que cela représente pour les ménages : jusqu'à peu les retours sur investissements issus des économies réalisées étaient trop incertains pour garantir l'intérêt économique. Dans une perspective de transition juste, les surcoûts d'investissement ne peuvent être assumés uniquement par les ménages, sous la contrainte réglementaire, ni uniquement par les entreprises, car ces surcoûts seront de fait répercutés sur les prix des biens et services (si la répercussion est difficile ou impossible, cela confortera l'absence d'investissements) et donc *in fine* sur le consommateur. La transition vers des systèmes plus durables ne sera par ailleurs possible que si les pouvoirs publics et les entreprises font en sorte de réduire les inégalités sociales et d'améliorer l'accès à des biens et des services plus écologiques.

L'une des solutions réside évidemment dans une intégration du coût du carbone qui viendrait de fait modifier la rentabilité des projets, tout en tenant compte des impacts sociétaux sur les consommateurs. Cette condition nécessaire ne relevant cependant pas du plan de financement, elle n'est pas développée plus avant dans le rapport.

Au-delà, il s'agit de mettre en place les instruments financiers pour favoriser l'équilibre économique des investissements, pour les particuliers comme pour les entreprises.

A) Favoriser la rentabilité économique des entreprises

Proposition n°3 : Accélérer l'amortissement des investissements dédiés à la TEE

Afin d'inciter les entreprises à la réalisation de ces investissements, il s'agirait de permettre un amortissement fiscal accéléré des investissements dans la transition écologique (comme définis dans la proposition 1). Cette proposition devra être calibrée avec les pouvoirs publics pour éviter les effets pervers et limiter l'impact sur les finances publiques.

Proposition n°4 : Développer la garantie publique des investissements verts, notamment pour les investissements plus stratégiques, et/ou portés par les PME/ETI

Il est proposé la création d'un fonds de garantie qui s'inspire notamment du modèle du « plan Junker » à l'initiative du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) qui, avec une dotation initiale de 21 milliards d'euros, avait permis de garantir pour plus de 335 milliards d'euros sur trois ans d'investissements privés dans toute l'Union européenne grâce à l'effet de levier pour relancer l'économie après la crise.

L'IFD propose de développer un fonds de garantie publique pour assurer les investissements de la transition, notamment dans les infrastructures et les technologies innovantes, en particulier des PME, des ETI, considérés comme plus risqués et donc plus difficilement finançables aujourd'hui.

B) Accompagner les particuliers dans leurs investissements pour la TEE

Les ménages ont un rôle important à jouer dans la transition écologique, notamment en investissant dans la rénovation carbone et dans des véhicules bas-carbone. Pour massifier la rénovation thermique des logements et l'achat de véhicules propres, il faut rendre ces investissements plus intéressants, sécurisés sur la qualité de leurs résultats et en assurer la rentabilité économique pour les ménages. La combinaison de l'éco prêt à taux zéro, des aides renforcés comme Ma Prime Rénov', des économies d'énergie réalisées, le risque clair de dévaluation du prix du bien avec le suramortissement fiscal devrait rendre plus attractif notamment la rénovation carbone des logements et l'achat de véhicules bas carbone tout en lissant dans le temps les dépenses publiques nécessaires.

Par ailleurs, mener une rénovation carbone est un parcours administratif et opérationnel complexe pour un ménage. Les ménages doivent constituer un nombre important de dossiers et mener les travaux est coûteux en temps et énergie. En complément des incitations économiques, les pouvoirs publics doivent s'assurer d'un usage fluide des dispositifs en vigueur par les ménages. Cela suppose de consolider le guichet unique France Renov et de généraliser l'approche intégrée de la rénovation des bâtiments pour faciliter l'accompagnement, les démarches administratives qui contribuent aujourd'hui à freiner la rénovation thermique des logements.

Proposition n°5 : Massifier l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) pour la rénovation carbone des logements et l'élargir à tous les investissements pour la TEE des ménages

L'éco-PTZ reste un outil efficace dont il est nécessaire de capitaliser l'expérience et la visibilité acquise. Il s'agit donc de pérenniser son existence et de massifier et élargir son usage :

- Permettre que l'éco-PTZ finance à 100% l'effort d'investissement pour éviter que les ménages aient un effort de trésorerie qui décourage le plus souvent la réalisation des travaux.
- Elargir le spectre de financement de l'éco-PTZ : La souveraineté énergétique est une priorité. Les ménages peuvent non seulement vouloir isoler leur logement mais aussi produire de l'énergie (panneaux solaires, géothermie, éoliennes,...) ou encore acheter leur véhicule électrique. L'éco-PTZ pourrait également financer ces types

d'investissement des ménages. Un seul prêt pour l'ensemble permettrait une meilleure visibilité du produit.

- Faciliter le mécanisme qui permette de contracter un éco-PTZ en même temps que le prêt de l'achat d'un logement et les rénovations de confort.
- **Simplifier la prise de décision au sein des copropriétés et l'accès à l'éco-PTZ pour les immeubles détenus en copropriété.** Très peu de rénovations thermiques sont menées au sein des immeubles à cause de la lourdeur de la prise de décision au sein des copropriétés et des difficultés à financer de tels projets. Pourrait également être envisagé un prêt associé au bien et non à la personne dans les cas de copropriété, la créance serait alors cédée par le précédent propriétaire via acte notarié lors de la vente.¹⁵

Proposition n°6 : Permettre la déductibilité fiscale des amortissements des investissements des ménages dans la transition écologique

Afin de simplifier les démarches administratives, il s'agirait de faire basculer les dépenses publiques employées en subventions (notamment en limitant le versement de MaPrimeRenov et les bonus pour l'achat d'un véhicule propre uniquement aux ménages les plus modestes) pour financer une déductibilité fiscale des amortissements des investissements des ménages dans la TEE. Cela permettrait notamment de lisser l'effort financier de l'Etat dans le temps. Un travail d'analyse réunissant les différentes parties prenantes pour définir et conforter l'intérêt d'une telle évolution, ses conditions de réussite, sera nécessaire pour impliquer tous les acteurs et l'appropriation des dispositifs par chacun. Il s'agira de cibler et calibrer cette proposition avec les pouvoirs publics pour éviter les effets pervers et limiter l'impact sur les finances publiques.

III. Réorienter l'épargne vers les financements de la transition écologique

Il est proposé de renforcer les dispositifs d'épargne existants au service de la transition écologique en incitant à leur emploi plus vert :

- L'épargne réglementée, en particulier au travers du Fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts et Consignation ;
- L'épargne financière longue, dans laquelle on comprend les produits d'assurance-vie et les plans épargne retraite.

Le sujet n'est donc pas d'inventer de nouveaux produits d'épargne mais de mettre l'ensemble de l'épargne financière des ménages au service du financement de la transition.

A) Renforcer les dispositifs d'épargne réglementée au service de la transition écologique

L'IFD propose de favoriser l'allocation de l'épargne réglementée collectée qui participe au financement de la transition écologique, notamment le livret A, le LDDS et le PEL, via les leviers d'emploi existants pour que cette épargne puisse être mobilisée, à la hauteur des besoins, en parallèle de la mise en œuvre des projets de la transition écologique. Aujourd'hui,

¹⁵ Cette proposition mérite une analyse fine sur les processus à mettre en œuvre pour s'assurer de respecter les ratios d'endettement.

il existe déjà des dispositifs d'allocation de cette épargne vers la TEE, que ce soit au sein du Fonds d'épargne de la CDC ou au sein du bilan des banques, mais il s'agit de les préciser et de les renforcer.

Proposition n°7 : Augmenter la quotité du Fonds d'épargne qui finance de la rénovation carbone, la construction bas carbone et les projets d'infrastructure énergétiques structurants pour la transition écologique

Le Fonds d'épargne doit continuer de servir à financer le logement social et la politique de la ville, qui demeurent une priorité. En revanche, l'Etat pourrait fixer comme objectif qu'il soit davantage employé dans le cadre de la rénovation carbone des logements sociaux ainsi que des bâtiments publics. Les acteurs du logement social sont aujourd'hui exemplaires dans la rénovation carbone, mais les exigences climatiques nécessitent d'accélérer le rythme. Cela ne nécessiterait aucune modification de la loi, mais une clarification de la doctrine d'investissement de la Caisse des dépôts.

Si la TEE est bien une priorité *de facto* du Fonds d'Epargne de par des enveloppes spécifiquement allouées à la TEE, le législateur pourrait également ajouter comme priorité au Fonds d'épargne le financement de la transition écologique, en complément au logement social et à la politique de la ville. Même si le cadre actuel le permet déjà partiellement, ce dispositif garantirait ainsi aux gestionnaires du Fonds d'épargne d'avoir de plus importantes capacités financières (sans effet d'éviction du financement du logement social) pour financer les grands projets d'infrastructure stratégiques de la transition qui nécessitent des prêts importants à maturité longue, avec des externalités positives importantes. Le Fonds d'épargne accompagne déjà de nombreuses collectivités locales dans leur investissement de la transition, mais cela pourrait également concerner de nouveaux projets d'envergure nationale (infrastructures énergétiques, transport et mobilité,...).

Proposition n°8 : Etablir un dialogue entre les pouvoirs publics et les banques dépositaires de l'épargne réglementée pour continuellement adapter l'offre bancaire aux besoins croissants de financement

Il est proposé d'établir un reporting régulier des financements de la transition écologique réalisée par les banques pour suivre l'évolution de la croissance de ces investissements.

A l'aune de ce suivi et de l'augmentation anticipée de la demande de financement, il serait fixé des cibles établies collectivement de financements alloués à la transition écologique. Les pouvoirs publics et les institutions financières auraient ainsi pour objectif continu d'inventer les nouvelles solutions de financement adaptées aux besoins.

Le Comité de Financement de la Transition Ecologique serait au cœur de cette mission de suivi et de co-construction des solutions de financement entre les institutions financières et les pouvoirs publics.

Il pourrait être envisagé à terme, éventuellement d'augmenter le plafond du LDDS si les besoins de financements de la transition écologique l'exigeaient.

Proposition n°9 : Favoriser le financement de la rénovation thermique avec le PEL en créant un mécanisme incitatif au débloqué pour la financer

Sous réserve que le titulaire débloquerait son PEL pour financer la rénovation carbone de son logement (par exemple à la demande d'un Eco-PTZ), une prime serait octroyée au débloqué du PEL de l'équivalent d'une rémunération rehaussée de 0,5 point de pourcentage, quel que soit le taux de rémunération du PEL, avec un plafond pour le bonus à définir. Afin d'accélérer le débloqué pour accélérer les travaux de rénovation avant 2030, cette fenêtre d'opportunité devrait être laissée pendant un temps limité (5 ans par exemple) et sous condition d'ancienneté du PEL. L'objectif serait ainsi d'inciter les ménages déjà propriétaires à utiliser leur PEL pour mener leurs travaux de rénovation.

B) Orienter les encours de l'assurance vie et du PER vers les investissements longs de la TEE

Deux mécanismes d'épargne longue peuvent être réorientés vers le financement des investissements de la TEE, qui s'inscrivent dans le temps long et ont donc besoin de visibilité : les produits d'assurance-vie et les plans épargne retraite.

Proposition n°10 : Orienter les encours de l'assurance-vie vers le financement de la TEE

Proposition 10a : Développer un label « Transition écologique » applicable aux produits d'assurance-vie

Sur la base du volontariat, il serait donné la possibilité aux assureurs de labelliser « transition écologique » les produits d'assurance vie des fonds euros et eurocroissance. L'assureur s'engagerait sur une part du fonds investi dans des actifs « verts » et en transition comme défini dans la proposition 2.

Proposition 10b : Renforcer le capital investissement (notamment dans les entreprises en transition) dans l'assurance vie en UC par le référencement d'au moins une Unité de compte investi en capital investissement.

Proposition n°11 : Diriger davantage le PER vers les investissements longs

- Inclure une part minimale de capital investissement (notamment dans les entreprises en transition) dans le PER : inclure une poche d'investissement en transition jusqu'à 10 ans avant l'âge de départ à la retraite pour financer le tissu de PME et ETI non cotées et diversifier l'épargne des Français. Un pourcentage minimum d'investissement en fonds de capital investissement pourrait être défini pour les profils dynamique et équilibré.
- Permettre aux fonds labellisés « Transition » d'être pris en compte pour l'obligation de référencement de fonds labellisés dans les PEE et PER d'entreprise.
- Mettre en place un forfait social incitatif pour l'investissement en PER collectif qui offre des fonds labellisés Transition. Actuellement, l'épargne salariale investie dans un PER Collectif est assujettie à un forfait social réduit de 20 à 16% si le PER Collectif propose un fonds investi en titres PME-ETI. Une mesure analogue pour des fonds finançant l'industrie verte ou en transition, voire encore plus incitative (forfait social à 0%), pourrait être proposée.



INSTITUT
DE LA FINANCE
DURABLE

PARIS EUROPLACE